

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-03-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA DIMENSION MINIMALE DES LOTS ET DES MARGES MINIMALES D'IMPLANTATION DE LA ZONE P4P-23 (RUE DU VIOLONEUX)

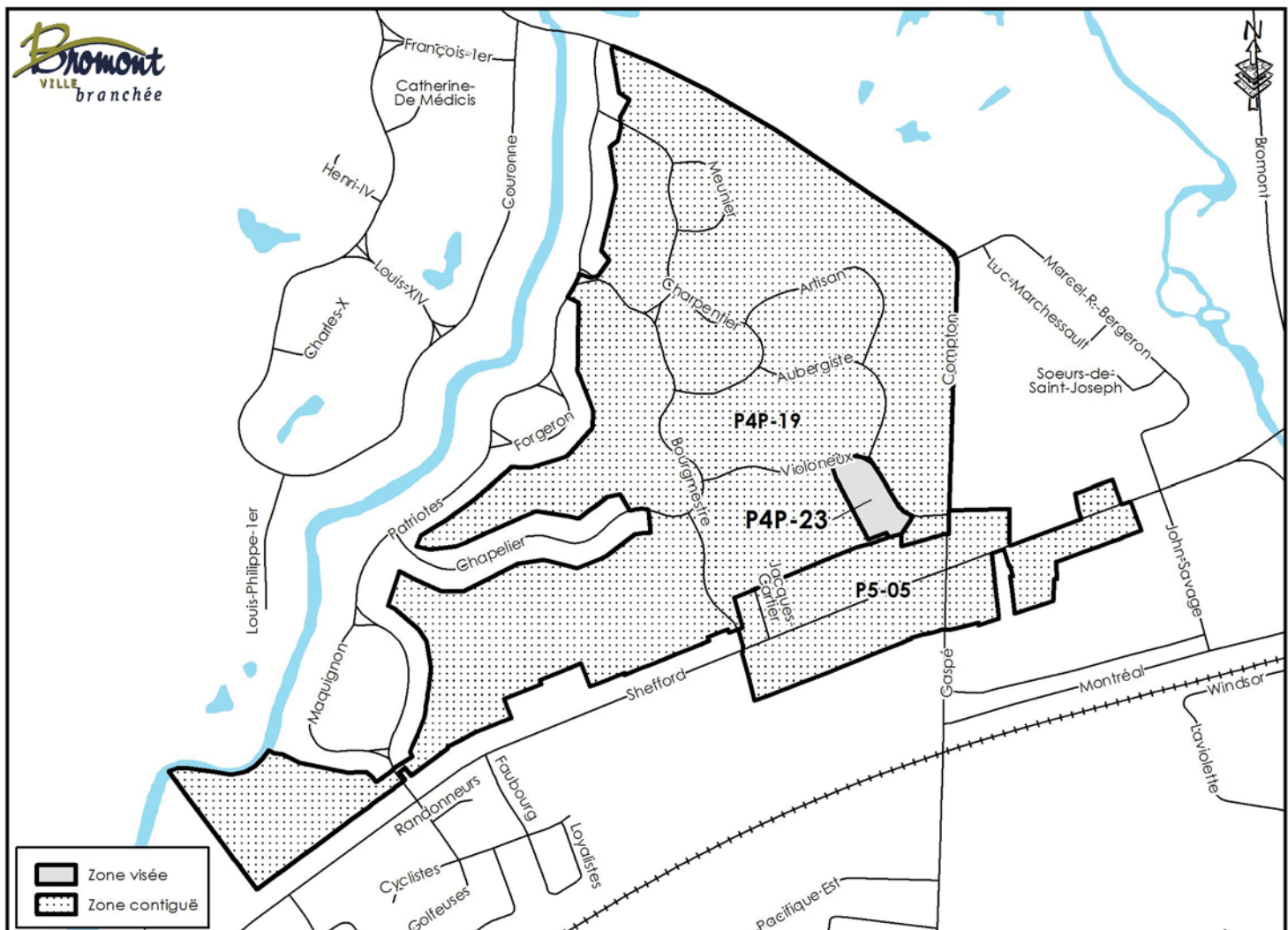
AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté un premier projet de règlement numéro 1037-03-2018, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi, le 26 mars 2018, à 19h00**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Que ce premier projet de règlement numéro 1037-03-2018 vise à permettre un projet de construction de résidences multifamiliales dans la zone P4P-23, rue du Violoneux à Bromont.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée P4P-23 et les zones contiguës constituant les secteurs concernés :



Que ce premier projet de règlement numéro 1037-03-2017 modifie la dimension minimale des lots et les marges minimales d'implantation de la zone P4P-23 afin de permettre un projet sur la rue du Violoneux.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du Conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de règlement numéro 1037-03-2018 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Bromont, ce 17^e jour de mars 2018.

La greffière,



Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques